

Luxembourg, le 21 juillet 2008

A tous les établissements de crédit

CIRCULAIRE CSSF 08/363

Concerne : Recensement des créances et engagements en retard de paiement et des corrections de valeur et provisions spécifiques constituées par les établissements de crédit au 31 décembre 2007 ainsi qu'au 30 juin 2008.

Mesdames, Messieurs,

La présente a pour objet de procéder à un recensement:

- des créances et engagements en retard de paiement, ainsi que
- des corrections de valeur et provisions spécifiques constituées

sur base de la situation du 31 décembre 2007, respectivement sur celle du 30 juin 2008.

Le recensement est une mise à jour de recensements similaires réalisés dans le passé à ce sujet. Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que nous envisageons d'effectuer cet exercice à l'avenir plus régulièrement, notamment en raison d'un besoin de disposer de statistiques à ce sujet lors de l'élaboration d'études et statistiques internationales au sein des groupes de travail internationaux.

La structure du questionnaire s'aligne sur des modèles de rapports utilisés en pratique au sein de systèmes d'information et de gestion de nombreux établissements de crédit. Nous voudrions également souligner l'importance de la qualité des données, qui elle seule permettra à la CSSF d'aboutir à une analyse globale et fiable des risques et de leur gestion au niveau des établissements de crédit. Le tableau et les instructions sont disponibles sous forme électronique sur notre site internet à l'adresse <http://www.cssf.lu/fileadmin/files/ESPREP-B0xxx-yyyy-mm-ERP.xls>, respectivement à l'adresse <http://www.cssf.lu/fileadmin/files/InstructionsERP.doc>.

Les positions à renseigner sur base de la situation au 31 décembre 2007 sont à communiquer à la CSSF **pour le 1^{er} août 2008 au plus tard**. Le recensement établi sur base de la situation au 30 juin 2008 est à transmettre à la CSSF pour **le 31 août 2008 au plus tard**.

Nous vous prions de nous envoyer les renseignements requis via les canaux de transmission E-File ou SOFiE. Le nom du fichier devra respecter la *file naming convention* pour les enquêtes spécifiques définie dans la circulaire CSSF 08/344, donnant les dénominations suivantes : ESPREP-B0xxx-2007-12-ERP.xls pour le recensement relatif au 31 décembre 2007 (le « xxx » correspondant au numéro signalétique à trois chiffres de votre établissement auprès de la CSSF), et ESPREP-B0xxx-2008-06-ERP.xls pour le recensement relatif au 30 juin 2008.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Mme Marguy Mehling (tél.: 26 25 1 - 214 ou par email: sge.marguy.mehling@cssf.lu) ou à M. Pierrot Rasqué (tél.: 26 25 1- 475 ou par email: sge.pierrot.rasque@cssf.lu).

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT
Directeur

Arthur PHILIPPE
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général